



Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mardi 3 février 2004 à 17 h 00 à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers-ères André Levac, R. Alain Labonté, Richard Jennings, Marc Bureau, Louise Poirier, Pierre Phillion, Denise Laferrière, Simon Racine, Paul Morin, Joseph De Sylva, Richard Côté, Yvon Boucher et Jocelyne Houle formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le conseiller Paul Morin.

Sont également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, M^{me} Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

Sont absents monsieur le maire Yves Ducharme ainsi que madame la conseillère Thérèse Cyr et messieurs les conseillers Lawrence Cannon, Aurèle Desjardins et Luc Montreuil.

L'avis de convocation ainsi que ses certificats de livraison sont déposés sur la table du conseil.

CM-2004-101 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER R. ALAIN LABONTÉ
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOCELYNE HOULE**

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée

CM-2004-102 DEMANDE À LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – TRANSPORT PAR TAXI DANS LA VILLE DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau reconnaît qu'il existe des problèmes de transport en taxi et qu'une étude réalisée par le KPMG pour la Corporation de développement économique de Gatineau en 2003 révèle des problématiques préoccupantes de transport en taxi particulièrement dans le secteur de Hull aux heures de pointes et en période d'achalandage moyen ce qui a comme conséquence d'occasionner des délais d'attente;

CONSIDÉRANT QUE la même étude révèle également un important problème de maraudage de la part de compagnies de taxi n'étant pas autorisées à travailler sur le territoire de la ville :

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce conseil mandate la Corporation de développement économique de Gatineau pour agir auprès de la Commission des transports du Québec afin que celle-ci trouve des solutions réalistes et durables afin de régler la problématique de transport en taxi dans la Ville de Gatineau.

Adoptée

CM-2004-103 LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE DENISE LAFERRIÈRE
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RICHARD CÔTÉ**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de lever la présente séance à 17 h 15.

Adoptée

PAUL MORIN
Conseiller et président
Conseil municipal

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier